



# La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Juin  
2013

Le mot de notre fondateur

« C'est le pape Paul VI lui-même qui a parlé d'autodémolition de l'Église. Que signifie ce terme d'autodémolition, sinon que l'Église se détruit elle-même, par elle-même, et donc par ses propres membres. C'est déjà ce que disait le pape saint Pie X dans sa première encyclique lorsqu'il écrivait : « Désormais l'ennemi de l'Église n'est plus à l'extérieur de l'Église, il est à l'intérieur ». Et le pape n'hésitait pas à désigner les endroits où il se trouvait : « L'ennemi se trouve dans les séminaires ». Par conséquent, au début du siècle déjà, le saint pape Pie X, dans sa première encyclique, dénonçait la présence des ennemis de l'Église dans les séminaires. »

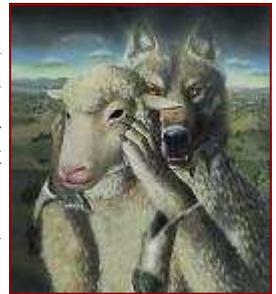
Conférence à  
Montréal en 1982

## Mystère d'iniquité

Dans le dernier bulletin, je vous éclairais sur les dangers de la nouvelle Messe instituée par Paul VI. Les conséquences sont si importantes pour la foi, que nous y consacrons encore ce numéro.

En méditant sur l'histoire récente de l'Église, sur la révolution du Concile Vatican II et sur la nocivité de la nouvelle Messe, on peut être tenté de tomber dans deux extrêmes.

D'une part, on pourrait se dire que ce n'est pas possible. Notre-Seigneur a promis à son Église de l'assister. Elle a les promesses de la vie éternelle. Comment un pape, chef de l'Église Catholique, peut-il imposer à tous les évêques et à tous les prêtres une manière de dire la Messe qui n'est pas



« Méfiez-vous des faux prophètes »

conforme à la doctrine, qui met la foi des fidèles en danger ? Ce n'est pas possible. Le pape ne peut pas se tromper. La Messe ne peut pas être mauvaise. C'est une première erreur. Erreur pour deux raisons. Premièrement, elle nie la réalité. On la démontre : les

prières, les gestes ne manifestent plus que de façon lointaine la foi catholique. Et puis, les faits sont là, têtus. Beaucoup de catholiques ne se retrouvent pas dans cette Messe vidée de sa substance ou ont perdu la foi en la fréquentant. Deuxièmement, c'est oublier que si l'Eglise est divine parce que son fondateur est Jésus-Christ et qu'elle a l'assistance du Saint Esprit, elle est aussi humaine parce que le Christ a voulu se servir d'intermédiaires qui sont les hommes qui la composent. Or le pape n'est pas infallible toujours et partout. Il peut faire ou dire des erreurs. L'infaillibilité n'existe que dans des cas très précis. Or en promulguant la nouvelle Messe, Paul VI n'a pas engagé son infallibilité. Refusant l'assistance du Saint-Esprit (comme au Concile d'ailleurs), il s'est exposé à se tromper et c'est ce qui s'est passé.



*Judas trahissant son Maître*

D'autre part, et c'est la deuxième erreur, on peut tomber dans l'excès inverse qui consiste à penser que

puisque le pape et avec lui une immense partie du clergé s'est trompé et se trompe encore, c'est que l'Eglise est abandonnée de Dieu.

Cette deuxième erreur trouve sa réfutation dans la même raison que précédemment. Non, Dieu n'abandonnera jamais son Eglise, mais Il permet qu'elle souffre non seulement de la part des ses ennemis déclarés, mais aussi de la part de ses membres conscients ou non du mal qu'il lui cause.

C'est un grand mystère de voir ces erreurs modernes pourtant dénoncées et combattues par des papes, et de saints papes, comme Pie IX, Saint Pie X, Pie XII, qui sont maintenant promues par leurs successeurs. Et pourtant ce n'est pas nouveau. Contemplons notre divin modèle qu'est Jésus-Christ. Par qui est-il livré aux princes des prêtres ? Par Judas, l'un des douze choisis par Jésus lui-même, un évêque ! Que fait Saint Pierre, celui que le Christ a choisi pour chef et fondement de son Eglise ? Comment prend-il la défense du Sauveur ? Dans un premier mouvement, il sort son épée mais ensuite très vite, il s'enfuit et pire, il renie son maître devant une simple servante à trois reprises. Doit-on alors s'étonner de voir le pape ou des évêques abandonner Notre-Seigneur et son évangile qui nous rappelle nos devoirs vis-à-vis de

Dieu, pour se tourner vers l'esprit du monde en exaltant les droits de l'homme ?



*La Franc-maçonnerie, un seul but :  
détruire l'Eglise*

C'est d'autant moins surprenant qu'un des moyens des ennemis de l'Eglise est d'infiltrer l'Eglise elle-même, et cela depuis longtemps déjà. Nous avons les révélations de Pie IX. En effet les papiers secrets de la Haute Vente des Carbonari, une loge maçonnique italienne, tombés entre les mains du pape Grégoire XVI, ont été publiés sur la demande du pape Pie IX : « Ce que nous devons demander, ce que nous devons chercher et attendre, comme les Juifs attendent le Messie, c'est un pape selon nos besoins[...]. Or donc, pour nous assurer un pape dans les proportions exigées, il s'agit d'abord de lui façonner, à ce Pape, une génération digne du règne que nous rêvons. Laissez de côté la vieillesse et l'âge mûr ; allez à la jeunesse, et si c'est possible, jusqu'à l'enfance [...] vous

vous arrangerez à peu de frais une réputation de bon catholique et de patriote pur. Cette réputation donnera accès à nos doctrines au sein du jeune clergé comme au fond des couvents. Dans quelques années, ce jeune clergé aura, par la force des choses, envahi toutes les fonctions ; il gouvernera, il administrera, il jugera, il formera le conseil du souverain, il sera appelé à choisir le Pontife qui devra régner, et ce Pontife, comme la plupart de ses contemporains, sera nécessairement plus ou moins imbu des principes italiens et humanitaires que nous allons commencer à mettre en circulation. Vous voulez établir le règne des élus sur le trône de la prostituée de Babylone (= l'Eglise pour les Franc-maçons), que le Clergé marche sous votre étendard en croyant toujours marcher sous la bannière des Clefs apostoliques ». Cette instruction maçonnique était rédigée en 1820. Cela va faire un siècle. Elle éclaire bien la situation de l'Eglise aujourd'hui. Mais ce qu'ils oublient, c'est que l'Eglise a les promesses de la Vie Eternelle et que, quoiqu'ils puissent entreprendre, la Vérité, avec la grâce de Dieu, triomphera toujours. A chacun d'entre nous de la conserver, de la protéger et de la transmettre au prochain. Le combat pour la Messe de toujours en fait partie. ♦

**Père Chrissement**

## Réponses aux lecteurs

### **Y a-t-il une différence entre la messe de Paul VI et la messe de Saint Pie V ?**

OUI et elle ne se situe pas que du côté de la langue employée. Si la messe de Paul VI, célébrée dans les paroisses aujourd'hui, présente des ressemblances avec la messe de saint Pie V, elle s'en éloigne dans l'ensemble comme dans le détail si l'on considère le fond : à la messe de saint Pie V, tout le rite (paroles et gestes de la messe) nous indique qu'elle est le renouvellement du Sacrifice du Calvaire pour la rémission de nos péchés et que Notre Seigneur est réellement présent dans la Sainte Eucharistie ; à la messe de Paul VI, tout cela nous échappe...

### **Pourquoi à la messe de Paul VI l'idée de Sacrifice pour la rémission de nos péchés nous échappe-t-elle ?**

- A CAUSE DU CADRE dans lequel elle est célébrée : face au peuple. Le sacrifice s'adresse à Dieu, non aux hommes. Face au peuple, l'attention du prêtre est fixée à la fois sur Dieu et sur les hommes si bien que la liturgie de la parole et la communion prennent autant d'importance que le Sacrifice.

- A CAUSE DU RITE. Plutôt que de mettre l'accent sur le Sacrifice pour la rémission des péchés, les paroles et les gestes du prêtre nous conditionnent à assister à un simple mémorial. Voyons la prière Eucharistique n°2 : le mot « Sacrifice » y est absent. Et à propos de cette partie de la messe appelée *prière eucharistique* (venue remplacer le *canon* de la messe de saint Pie V), nous ne pouvons qu'être frappés par le fait que la Consécration du Précieux Corps et du Précieux Sang se fait sur le ton du récit... Taire les mots clés et réaliser la Consécration comme si l'on racontait une histoire ne peut que mettre en danger la foi des fidèles au Saint Sacrifice et peut-être celle du prêtre lui-même.

### **Pourquoi à la messe de Paul VI la Présence réelle de Notre Seigneur nous échappe-t-elle ?**

EN RAISON DU MANQUE DE RESPECT qu'on lui témoigne. On le reçoit sans recueillement et dans la main. On ne sait plus que l'on doit génuflecter devant le saint Sacrement et pour cause, le prêtre lui-même ne fait la génuflexion que deux fois, après chaque élévation. Les petits fragments

de l'Hostie ne le préoccupent pas puisque le nouveau missel a supprimé toutes les marques de respect qui leur était dues. Quant aux missels des fidèles, certains ne parlent pas de communion au Corps du Christ mais de communion au pain... Dans une telle atmosphère, notre foi en la Présence réelle de Notre Seigneur dans l'Eucharistie est mise à mal et nous finissons par croire que Notre Seigneur n'est plus présent que spirituellement, le temps de la messe.

### **Pourquoi avoir remplacé la messe de saint Pie V par la messe de Paul VI ?**

A CAUSE DES PROTESTANTS. L'inventeur de la nouvelle messe, monseigneur Bugnini, ayant fait appel à des protestants pour consulter ce travail, n'a pas hésité à déclarer : "Il faut écarter toute pierre qui pourrait constituer ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'achoppement ou de déplaisir pour les frères séparés..." Les



*Les 6 pasteurs protestants consultés pour la nouvelle messe*

frères séparés, c'est-à-dire les protestants, rejettent absolument les notions de Sacrifice pour la rémission des péchés et de Présence Réelle de Notre Seigneur Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie. Voilà pourquoi la messe de Paul VI va relativiser ces deux réalités et réaliser ainsi l'objectif fixé.

### **Quelle est la réaction des protestants devant la messe de Paul VI ?**

« Si l'on tient compte de l'évolution décisive de la liturgie eucharistique catholique, de la possibilité de substituer au Canon de la Messe d'autres prières liturgiques, de l'effacement de l'idée selon laquelle la Messe constituerait un sacrifice, de la possibilité de communier sous les deux espèces, il n'y a plus de raison pour les églises de la réforme d'interdire à leurs fidèles de prendre part à l'eucharistie dans l'Église Romaine. » Roger Mehl

« Le Novus Ordo Missae, quelles que soient ses imperfections relatives, dues au poids de la collégialité et de l'universalité, est un exemple de ce souci d'unité ouverte et de fidélité dynamique, de véritable catholicité : un des fruits en sera peut-être que des communautés non-catholiques pourront célébrer la sainte Cène avec les mêmes prières que l'Église catholique. Théologiquement, c'est possible. » Pasteur Max Thurian

**La messe de Paul VI est-elle valide ?**

De soi OUI car si elle est célébrée par un prêtre validement ordonné qui emploie la matière requise, en prononçant les paroles requises, et en ayant l'intention requise qui est celle du Christ et de l'Eglise (= faire un Sacrifice pour la rémission de nos péchés), rien n'empêche la transsubstantiation du pain dans le Corps du Christ et du vin en son Sang. Mais cela ne nous permet pas pour autant d'y assister.

**Ne peut-on pas assister à la messe de Paul VI ?**

NON même si elle est valide parce que le rite est dangereux pour notre foi quelle que soit la manière dont la messe est célébré. Les prières et les gestes qui la composent ne signifient pas assez ce qu'elle est : le Sacrifice de Notre Seigneur lui-même réellement présent dans la Sainte Eucharistie, pour la rémission de nos péchés. La preuve en est que ce rite a donné à de très nombreux catholiques une fausse notion de la messe, plus proche de la Cène protestante que du Saint Sacrifice.

Celui qui a compris la problématique de la nouvelle messe doit impérativement s'en distancer. En y assistant il met volontairement sa foi en danger, et, en même temps, encourage les autres à faire de même, en paraissant donner son assentiment aux réformes.

**Que doit-on faire, lorsqu'il n'est pas possible d'assister tous les dimanches à la messe de saint Pie V ?**

Celui qui n'a pas la possibilité d'assister à la messe de Saint Pie V est excusé de l'obligation de la messe ce dimanche : le précepte de la messe dominicale n'oblige en effet qu'à l'assistance à une vraie messe catholique. On doit cependant en ce cas s'efforcer d'assister à la messe traditionnelle au moins à intervalles réguliers.

De plus, même si l'on est ainsi dispensé de l'assistance à la messe (qui est un commandement de l'Eglise), on ne l'est pas du commandement de Dieu (« Tu sanctifieras le jour du Seigneur »). Il faut donc remplacer d'une manière ou d'une autre cette messe qu'on n'a pas pu avoir, par exemple en lisant le texte dans son missel, en s'unissant d'intention durant le temps de la messe à une messe célébrée ailleurs, et en pratiquant la communion spirituelle. ◆

## L'EXTRÊME-ONCTION

Ce sacrement s'appelle ainsi, parce que sa matière consiste dans une onction faite avec l'huile des infirmes sur les sens du malade, et que cette onction est la dernière que l'homme reçoive. Extrême-Onction signifie donc dernière onction, et non onction que l'on reçoit quand on est à l'extrémité.

Les anciens écrivains ecclésiastiques l'appelaient « Onction des infirmes ».

L'Extrême-Onction est le sacrement institué pour le soulagement spirituel et même corporel des chrétiens gravement malades. <sup>392</sup>

L'Extrême-Onction est instituée :

- ✘ pour le soulagement spirituel des malades. Elle est, en effet, le complément de la Pénitence et a pour but d'achever son œuvre en détruisant les restes du péché ;
- ✘ pour le soulagement corporel et même la guérison du malade, si Dieu le juge à propos.

### I LE SIGNE SENSIBLE

Le rite de l'Extrême-Onction est décrit par saint Jacques dans les termes suivants : « Quelqu'un est-il malade parmi vous ? Qu'il appelle les prêtres de l'Église, et que ceux-ci prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. Et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le rétablira, et s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés » (Jacques 5,14-15). Nous trouvons dans ce texte les trois choses essentielles à tout sacrement : signe sensible, institution divine et production de la grâce.

Le prêtre administre l'Extrême-Onction en faisant une onction en forme de croix, avec l'huile bénite par l'Évêque, sur les organes des sens du malade, et en disant : « Que par cette onction sainte et par sa très clémente miséricorde, le Seigneur vous pardonne toute faute commise par la vue, par l'ouïe, etc. Ainsi soit-il. » <sup>394</sup>

## 1 La matière

La matière est l'huile d'olive, qui doit être bénite par l'Évêque le Jeudi Saint. On l'appelle l'huile des infirmes.

Comme l'huile a la propriété d'adoucir les souffrances du corps, ainsi la vertu du sacrement tempère la tristesse et la douleur de l'âme. L'huile est encore un remède qui rétablit la santé ; elle apporte la joie ; elle sert d'aliment à la flamme qui nous éclaire et rend au corps fatigué les forces et la liberté de ses mouvements.

## 2 La forme

La forme consiste dans les paroles que prononce le prêtre en même temps qu'il fait une onction sur les organes des cinq sens (les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains) et les pieds : « Que par cette onction et sa très sainte miséricorde, le Seigneur vous remette toutes les fautes que vous avez commises par la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher. »

# II LES EFFETS

## 1 Les effets sur l'âme

Comme tout sacrement, elle augmente la grâce sanctifiante.

Elle remet les péchés véniels et probablement les péchés mortels lorsque le malade est dans l'impossibilité de recevoir le sacrement de Pénitence. Elle remet en outre, dans la mesure des dispositions du malade, la peine temporelle due à ses péchés déjà pardonnés. A ce dernier point de vue, l'Extrême-Onction est le complément de la satisfaction dans le sacrement de Pénitence.

La grâce sacramentelle propre à l'Extrême-Onction consiste dans une grâce de réconfort, qui fortifie l'âme du malade contre les tentations dernières et les assauts du démon, et lui donne la patience et la résignation à la volonté de Dieu.

## 2 Les effets sur le corps

L'Extrême-Onction peut rendre la santé corporelle, si Dieu le juge utile à sa

gloire et au salut de l'âme du malade. Cet effet est, d'ailleurs, plus fréquent qu'on ne pense, et c'est bien à tort que l'on redoute de recevoir ce sacrement, comme s'il devait être un arrêt de mort. Toutefois, il est bon d'ajouter que l'Extrême-Onction ne rend pas la santé, d'une manière miraculeuse, mais simplement en aidant les causes naturelles, en agissant sur la volonté et en soutenant les forces du malade.

#### L'Extrême-Onction :

- ✘ augmente la grâce sanctifiante ;
- ✘ efface les péchés véniels, et même les péchés mortels que le malade, qui en a l'attrition, ne pourrait confesser ;
- ✘ donne des forces pour supporter patiemment la maladie, résister aux tentations et mourir saintement, et aide aussi à recouvrer la santé, si c'est pour le bien de l'âme. <sup>395</sup>

### III LE MINISTRE

Le ministre de l'Extrême-Onction est le curé de la paroisse ou un autre prêtre qui en ait la permission. <sup>393</sup>

Seul un prêtre peut administrer valablement ce sacrement.

Le ministre ordinaire est le curé du lieu où se trouve l'infirme ; mais en cas de nécessité, ou avec la permission, du moins raisonnablement présumée, du curé ou de l'Ordinaire du lieu, tout autre prêtre peut administrer ce sacrement (Canon 938).

C'est même une obligation grave de justice pour le curé d'administrer ce sacrement.

### IV LE SUJET

On peut donner l'Extrême-Onction dès que la maladie est dangereuse ; et il est bon de l'administrer aussitôt après la confession et le viatique, pendant que le malade est encore conscient. <sup>396</sup>

Il convient donc de discerner les conditions nécessaires pour la validité du sacrement (sans quoi, il n'y aurait pas d'extrême-onction) et les conditions nécessaires à la licéité (le sacrement est bien réalisé mais il y a péché).

## 1 Conditions pour la validité

- ✘ Avoir été baptisé, car le Baptême est la porte de tous les sacrements ;
- ✘ avoir ou avoir eu l'usage de la raison, puisque Extrême-Onction doit enlever les restes du péché. Ne doivent donc pas être administrés : les enfants qui n'ont pas l'usage de la raison, les fous qui ne l'ont jamais eu. Ceux, au contraire, qui n'ont plus l'usage de la raison mais qui l'ont eu, de même que ceux qui sont privés de l'usage de leurs sens, peuvent et doivent être administrés, lorsqu'il y a lieu de présumer qu'ils auraient demandé le sacrement s'ils l'avaient pu ;
- ✘ être en danger de mort ou par infirmité ou par vieillesse (canon 940, § 1). Il n'est pas nécessaire que le danger soit imminent ; il suffit qu'il soit réel et prochain. Ne doivent donc pas être extrémisés ceux qui ne sont pas malades, quoique en danger de mort : les condamnés à mort, les soldats, les navigateurs. Mais il faut administrer ceux qui doivent subir une opération grave, puisque l'opération suppose une maladie, et les vieillards, la grande vieillesse étant la plus incurable des maladies. Il ne faut pas administrer celui qui est certainement mort (au moins depuis 2 heures, l'âme ayant quitté le corps).

## 2 Conditions pour la licéité

- ✘ L'état de grâce. Régulièrement la contrition parfaite, ou l'attrition jointe au sacrement de Pénitence, est requise chez celui qui est en état de péché mortel, vu que l'Extrême-Onction est un sacrement des vivants. Celui qui volontairement le recevrait en état de péché mortel commettrait un sacrilège. Mais si le malade, ne jouissant plus de l'usage de ses sens, est dans l'impossibilité de se confesser, il faut et il suffit qu'il ait l'attrition de ses péchés ;
- ✘ la volonté de recevoir le sacrement, expresse (le malade le demande) ou présumée (le malade le demanderait s'il le pouvait).



## Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

On peut croire que cette retraite produisit de bons fruits de sanctification. Mais Dieu en avait disposé autrement ! Mgr Porchez installa dans son diocèse des conférences ecclésiastiques. La chose avait été décidée en 1857, mais n'avait jamais été mise en pratique, la pénurie de prêtres en étant la cause. Sa lettre pastorale pour le carême de 1860 recommanda le Travail : « Que personne ne compte sur l'héritage des morts, ni sur la complaisance des vivants, sur les dons ou sur les emprunts. Les malades seuls y ont droit. Tous les autres doivent travailler pour gagner le pain dont ils se nourrissent. On voit des magasins manquer de personnel, des pensionnats manquer d'institutrices, des familles ne pouvant se procurer des domestiques, et pourtant, le pays regorge de jeunes gens et de jeunes filles capables et valides. La paresse et la prodigalité ont ruiné les plus belles fortunes. Le travail est la sauvegarde de la vertu. On travaille trop peu, quelques jours par semaine, quelques heures par jour... ». Ces beaux débuts marquaient un épiscopat des plus fertiles en heureux résultats mais la mort vint, tout à coup, anéantir toutes ces espérances, et jeter le deuil et la désolation dans le diocèse tout entier. L'Abbé Guesdon écrivait : « Mgr Louis Martin Porchez a été enlevé à notre amour et à notre espérance, par une maladie de quelques jours, voire de quelques heures. Il n'y a que deux ans, nous pleurons la mort de Mgr Le Herpeur, notre premier Evêque. Dieu nous avait consolés en lui donnant pour successeur celui qui savait les pensées intimes de notre vénérable défunt, et qui pouvait, plus que tout autre réaliser ses desseins... Quelque prompt qu'ait été sa maladie, elle n'a pas surpris notre auguste malade. Dès minuit, il a voulu recevoir la Sainte Communion. Malgré sa fièvre intense, il a pris la force de quitter son lit pour revêtir ses habits sacerdotaux, et de passer trois heures devant son crucifix, pour se préparer à recevoir Celui qui venait l'aider à consommer son Sacrifice. Il mourut quelques heures plus tard, victime, semble-t-il, d'une mauvaise fièvre. » ♦

Par Emel

## **Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Guadeloupe !**

**C**'est le Père Delacoux des Roseaux, curé depuis 1898, qui aborde le XXe siècle.



Le mauvais état de l'église – une fois de plus – lui cause des préoccupations, mais les finances se trouvent – une fois de plus – dans un état désastreux ; il suggère alors une souscription avec promesse d'une concession gratuite et perpétuelle au cimetière, précédée d'une place, également gratuite, à l'église, et de la satisfaction de voir gravé en lettres d'or le nom de tout donateur d'au moins 500 F ; en lettres d'argent seulement pour une moindre offrande.

La collecte lui rapporte 1000 F, mais, précise le curé, un bienfaiteur a donné à lui seul 500 F : c'est M. Jo Vin. On ne sait si jamais ne fut élevée la plaque commémorative et ce seul nom en lettres d'or !

Depuis le 21 janvier 1901, le Père Victor Panissié se trouve à la tête de la paroisse ; après 10 ans de service il passera à Baillif. Il remonte un peu la sacristie par l'achat de différents ornements et fait réargenter tous les objets. Un chemin de croix est offert par le maire, M. Valerin.

En 1908, un cyclone ravage Vieux-Habitants. L'église n'a pas de graves dommages, mais les propriétés sont anéanties. La Fabrique envisageait précisément de les vendre pour éteindre quelques dettes.

On peut dire que depuis la fondation et jusqu'à la Révolution, la vie politique de la Guadeloupe a été à la fois religieuse et militaire. Les gouverneurs étaient des soldats et également les commandants de quartiers, tels le fondateur des Vieux-Habitants : La Ramée Suyllart. Ils recrutaient et équipaient les milices qui, sous une forme ou sous une autre, durèrent jusqu'au XIXème siècle. Elles avaient à la fois à assurer la défense contre l'envahisseur, anglais à tous les coups, et à veiller au maintien de l'ordre intérieur.

L'Eglise n'avait pas de problème de paraître liée au pouvoir temporel ; elle avait des ministres tout autant ouverts à la pastorale de leur temps qu'affranchis des complexes d'aliénation. ♦

## LA VIE AU PRIEURE



Les travaux de toiture sont presque achevés à Pointe-à-Pitre. Le carrelage qui a été posé sur la terrasse permettra, après quelques aménagements, de s'y retrouver à cer-

taines occasions. Vent et vue garantis ! A Fort-de-France, nous vous rappelons que le patronage du



samedi est libre et gratuit pour tous les enfants (6 à 10 ans) qui le désirent. Pas besoin de compétence particulières, seulement sa bonne humeur. Prochain rendez-vous le samedi 8 juin. ♦

## Le Saint du mois

**J**ean-François Régis naquit le 31 janvier 1597, à Fontcouverte, dans le diocèse de Narbonne, d'une famille qui s'était signalée par sa fidélité à la foi catholique dans un pays hérétique. Encore enfant, il se faisait déjà remarquer par sa piété. Il fut apôtre dès le collège. Son zèle s'exerça sur ses compagnons d'études, dont plusieurs changèrent de conduite par ses exemples et par ses conseils.

En 1616, il entra comme novice, à Toulouse, dans la Compagnie de Jésus. Dès les premiers jours, il se fit admirer des plus fervents. Il ne trouva rien de pénible dans la Règle, accoutumé dès longtemps à tout ce qu'elle prescrit : silence, recueillement, humilité, obéissance, abnégation, mortification. Il fit l'admiration de tous en rendant visite aux malades dans les hôpitaux.

En plus des études, Régis commença à prêcher les missions dans les paroisses. Son éloquence et sa sainteté mirent fin à de nombreux vices.

Il fut ordonné prêtre en 1630. Après avoir soigné les pestiférés à Toulouse, ses supérieurs l'envoyèrent prêcher les missions : l'été il

évangélisait les villes, et l'hiver les campagnes.

Il commença par Montpellier ; son langage était simple et populaire, mais le feu de la charité, dont il était brûlé au dedans de lui-même, donnait à ses discours une puissance telle que toute la ville venait l'écouter, et que personne ne pouvait l'entendre sans fondre en larmes. On sortait de ses instructions la contrition dans le cœur, on se convertissait en foule. Régis s'adressait à toutes les conditions ; il n'avait de préférence que pour les pauvres : « Venez, mes chers enfants, leur disait-il, vous êtes mon trésor et les délices de mon cœur ».

La carrière apostolique du Père Régis dura dix ans, pendant lesquels il fit reflourir la religion à Montpellier, dans le Languedoc et le Vivarais, dans la ville du Puy et dans tout le Velay. Il opéra une véritable transformation dans les pays désolés par l'hérésie et par la corruption des mœurs, qui en est la conséquence naturelle.

La rigueur de l'hiver ne l'empêchait pas de pénétrer dans les lieux les plus inaccessibles de tout le pays. Ses austérités étaient extraordinaires. Toute sa nourriture se ré-

duisait au pain et à l'eau ; quelquefois il y ajoutait un peu de lait et quelques fruits. Dès ce temps-là, il s'était interdit la viande, le poisson, les œufs et le vin.

La mission du Père Régis dans le Vivarais dura trois ans : que de travaux et de fatigues pour le saint homme dans ces montagnes qu'il parcourait en toute saison et par tous les temps ! Mais aussi quelle abondante moisson vint récompenser sa peine ! Au bout de ces trois ans, le pays n'était plus le même : l'hérésie vaincue et presque étouffée, la religion universellement connue et pratiquée, les bonnes mœurs rétablies, les églises relevées de leurs ruines et pourvues de pasteurs instruits et pieux, l'autorité divine et humaine respectée : voilà ce qui s'était fait dans l'espace de trois ans.

La puissance de Dieu était avec lui : il guérit des aveugles, des malades en tous genres, il multiplia la nourriture pour soulager les pauvres

Vers la fin de 1640, le Père Régis,

ayant connu par une lumière céleste qu'il approchait de sa fin, alla faire une retraite au Puy pour se préparer à la mort. Au bout de trois jours, passés dans une entière solitude, il fit sa confession générale comme s'il devait mourir ce jour-là ; puis s'entretenant avec son confesseur, il lui témoigna, avec les sentiments les plus tendres et les plus vifs, l'impatience où il était de posséder Dieu. Il ne soupirait plus qu'après l'éternité.

Il partit du Puy le 22 décembre, afin de se trouver à la Louvesc pour la veille de Noël. Il s'égara en chemin, et attrapa une pleurésie qui eut raison de son zèle. Il reçut les derniers

sacrements avec une grande piété.

Après de grandes souffrances, il rendit l'esprit vers minuit du dernier jour de l'année 1640.

Saint François Régis est le patron d'une association pieuse dont le but est de réhabiliter les unions illégitimes et de mettre un frein aux désordres des mœurs. ◆

Père Claret



**SAINT  
FRANÇOIS-REGIS  
Fête le 16 juin**

## Martinique

☎ 05.96.70.04.67

- ♦ Réunion de Marie  
Reine des Cœurs  
☞ *Vendredi 7 juin*  
☞ *Vendredi 6 septembre*
- ♦ Cours de doctrine pour  
adultes (de 17h15 à  
17h45 à la chapelle).  
☞ *Mardis 5, 11 & 18 juin*  
☞ *Reprise le mardi 10*  
*septembre*
- ♦ Conférence  
☞ *Samedi 15 juin à 7h30*
- ♦ Patronage (Prieuré 14h30)  
☞ *Samedi 8 juin*

Nos prochains rendez-vous.  
Venez-y nombreux !

## Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ♦ A Cayenne - Matoury :  
chapelle des Bily  
☞ *dimanche 21 juillet*  
  
*9h chapelet*  
*9h30 Messe chantée*  
*11h : catéchisme pour*  
*les enfants*  
*11h45 : pique-nique*  
*13h-14h : conférence*  
*pour les adultes*

## Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

- ♦ Réunion de la  
Compagnie de Marie  
Reine des Cœurs  
à 17h30 à la chapelle  
☞ *Vendredi 7 juin*  
☞ *Vendredi 5 juillet*

## Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

### Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle  
N. D. de la  
Délivrande

64, rue Moreau-de-  
Jonnès

97200 Fort-de-France  
97p.martinique@fsspx.fr

- ♦ **Dimanche** : 7h00 (*messe basse*)  
9h00 (*messe chantée*)
- ♦ **En semaine** : 6h30 et 11h00
- ♦ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ♦ **Confessions et permanence** : tous les jours **de 7h30**  
**à 10h45**
- ♦ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45  
mercredi de 14h30 à 16h30 (*au prieuré*)

### Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ♦ **Messe** selon le programme ci-dessus
- ♦ **Confessions** durant l'heure qui précède chaque messe

### Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle  
N. D. de  
Guadeloupe

5, Quai Lardenoy  
97110 Pointe-à-Pitre

- ♦ **Dimanche** à 7h00 (*messe basse*) et 9h00 (*messe chantée*)
- ♦ **En semaine** : **lundi** à 6h30  
**vendredi** à 18h00  
**samedi** à 18h00
- ♦ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ♦ **Catéchismes** : le samedi de 8h30 à 9h30
- ♦ **Permanence** : le samedi de 9h30 à 12h00